

COURS CLEMENT

cours de théâtre pour adulte amateur

REGLEMENT INTERIEUR 2010-2011

1. - MODALITE D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font toute l'année en fonction des places disponibles.

L'âge minimum requis est de 18 ans.

L'inscription sera validée dès réception, par la Direction, de la fiche d'inscription accompagnée du règlement correspondant.

Il est possible à tout futur élève de suivre un cours d'essai à tout moment de l'année.

Ce cours d'essai ne saurait en aucun cas engager le futur élève à s'inscrire.

2. – TARIFS

2.1 Frais d'inscription

Les frais d'inscription et de dossier sont de 25 € (vingt cinq euros).

Ils sont dus au titre de l'année de cours suivi, peu importe le moment de l'inscription.

2.2 Tarifs des cours

Cours débutant 1, débutant 2, avancé 1, impro et découverte

Le tarif pour l'année est de 590 € (cinq quatre vingt dix euros).

Chaque année commencée est due dans son intégralité.

Toutefois en cas d'inscription en cours d'année, le tarif est de :

- 590 € (cinq quatre vingt dix euros), si l'élève s'inscrit avant le 1^{er} janvier.
- 410 € (quatre cent dix euros), si l'élève s'inscrit entre le 1^{er} janvier et le 31 mars.
- 300 € (trois cent euros), si l'élève inscrit après le 31 mars.

Cours avancé 2, avancé 3

Le tarif pour l'année est de 675 € (six cent soixante quinze euros).

Chaque année commencée est due dans son intégralité.

Classe compagnie

Le tarif pour l'année est de 750€ (sept cent cinquante euros)

Chaque année commencée est due dans son intégralité.

2.3 Indivisibilité

Chaque inscription validée est due.

Aucun remboursement des cours ne peut être fait à l'élève en cas d'absence, désistement, abandon, démission ou quelconque autre raison l'ayant amené à ne plus suivre les cours.

3.- PAIEMENT

Le paiement du tarif correspondant peut se faire au comptant lors de la remise de la fiche d'inscription.

Il peut également se faire en deux fois sans frais en deux mensualités, une encaissée le 27 septembre 2010, l'autre encaissée le 15 novembre 2010 pour les seules inscriptions ayant lieu avant le 1^{er} janvier.

Pour toutes les autres inscriptions intervenant après le 1^{er} janvier, le paiement du tarif correspondant se fera au comptant dès réception et acceptation du dossier d'inscription.

Les chèques seront établis à l'ordre de DFQM PRODUCTIONS et adressés à DFQM Productions – 61 rue du Ruisseau – 75018 Paris.

4. - ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

L'élève s'engage à respecter ce présent règlement intérieur tout au long de l'année.

La Direction se réserve le droit d'exclure un élève dont le comportement nuirait manifestement à la progression de son groupe ou à la bonne ambiance des cours.

L'élève s'engage à ne pas fumer dans l'enceinte de l'école.

L'élève s'engage à ne pas manger dans les salles de cours, des locaux appropriés étant mis à la disposition des élèves dans chacun des locaux accueillant les cours.

L'élève s'engage également à ne déposer aucun objet sur les pianos présents dans l'enceinte de l'école, ni à les utiliser.

L'élève s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile couvrant son activité tant lors du suivi des cours que lors des divers manifestations de l'école (exemple : spectacle de fin d'année...).

L'élève s'engage à faire son maximum pour vendre les 20 tickets de prévente à 10€ de son spectacle de fin d'année, afin de rembourser la location de la salle de spectacle. (sauf cours découverte, débutant 1 et impro)

L'élève s'engage à être assidu au cours. **Toute absence doit être préalablement annoncée au professeur.**

Pour les cours débutant 1, 2, impro et découverte : un total de cinq absences justifiées est toléré par année, au delà, le professeur et la direction se réservent le droit d'exclure l'élève du cours.

Pour les cours Avancé 2, 3, classe compagnie et classe création : un total de trois absences est toléré par année, au delà, le professeur et la direction se réservent le droit d'exclure l'élève du cours.

5. – DEROULEMENT DES COURS

- Les cours seront dispensés une seule fois par semaine sous la forme d'une séance de deux heures du 27 septembre 2010 au 31 mai 2011, excepté pendant les périodes de vacances scolaires (indiqué sur le site www.cours-clement.com)

Les horaires, dates et lieux des cours, suivant le type de cours choisi, sont disponibles sur le site www.cours-clement.com.

L'affectation des élèves dans les cours au sein du type de cours choisi se fait prioritairement suivant la demande des élèves ou, subsidiairement, en fonction du choix de l'élève en essayant par ailleurs d'équilibrer le nombre de filles et de garçons.

Une fois le professeur et le cours affectés à un élève, ce dernier ne peut en changer.

Toutefois l'école se réserve le droit de changer unilatéralement les lieux des cours, les professeurs ou leurs affectations à un cours sans que cela ne perturbe le bon déroulement de l'enseignement suivi.